

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 02 mars 2015

Convocation du 26 février 2015

Publication du 23 mars 2015

**Étaient présents** : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Sophie LEVITTE, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Eve MONCOLIN, Lucile ECOFFET, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

**Était représenté** : Fabrice VIEL (procuration à Sophie LEVITTE).

**Était excusé** : Christophe BRILLIARD.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 02 mars 2015 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

### **I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal**

#### **Comptage routier**

Les services du Conseil Général ont fait parvenir le devis pour les comptages. Il s'élève à 500 € pour chacun des postes de comptage auxquels s'ajoutent 160,02 € de frais de déplacement. Le devis est établi pour 4 postes. Toutefois seuls 3 postes ont été demandés. Monsieur le Maire va demander la mise à jour du devis et lancer la commande de la prestation.

### **II. Isolation en rénovation des combles et planchers des bâtiments communaux - Délibération n° 2015-10**

La loi Programmation et Orientation de la Politique Énergétique (POPE) instituant les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) incite les fournisseurs d'énergie de réaliser ou faire réaliser des économies d'énergie chez les consommateurs. Le patrimoine des collectivités peut bénéficier de ce dispositif.

L'entreprise Languedoc Roussillon a réalisé une étude de faisabilité pour l'isolation des planchers de la Mairie, de l'École et du restaurant Nos Provinces. L'estimatif des travaux s'élève à 3 742,20 € H.T., l'entreprise TOTAL finance les travaux sous forme de subvention du montant H.T. du devis et grâce aux économies d'énergies réalisées obtient un Certificat d'Économie d'Énergie qui le libère de son obligation. Reste à charge de la commune le montant de la TVA soit 748,44 €

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à l'isolation des planchers de ses bâtiments,  
Considérant l'opportunité de la valorisation des CEE sous forme de subvention pour ces travaux,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de faire réaliser les travaux de rénovation des planchers des bâtiments communaux par l'entreprise LANGUEDOC ROUSSILLON avec la contribution financière de TOTAL MARKETING SERVICES (TMS) correspondant au montant HT des travaux ;
- **S'ENGAGE** à fournir à TMS les documents nécessaires à la valorisation des opérations au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie ;
- **CHARGE** le Maire de signer tout document relatif à cette décision

### **III. Contrat d'assurance de la commune**

Monsieur le Maire a rencontré l'assureur de la commune afin de faire le point sur les contrats d'assurance.

Une nouvelle consultation sera faite après la réception des nouveaux bâtiments communaux afin de mettre en concurrence les assurances conformément à la réglementation.

GROUPAMA propose une mise à jour du contrat VILLASUR à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2015 en y apportant des améliorations (augmentation du capital garanti en mobilier urbain, prise en garantie des défibrillateurs, amélioration des garanties sur le matériel informatique, augmentation des plafonds de garantie en protection juridique générale ...) avec maintien de la cotisation 2015. Cette proposition est établie pour 4 ans mais la commune peut la résilier à la fin de chaque année. (préavis de 2 mois).

Les assurances du véhicule et de la remorque sont également mises à jour engendrant une économie annuelle de 230 €

Le Conseil Municipal approuve ces modifications et charge le Maire de signer les documents nécessaires.

#### **IV. Réfection de voirie impasse du Poiteau**

Monsieur le Maire rappelle que l'impasse du Poiteau est une impasse privée en raison de la volonté des riverains constitués en association lors de la création de cette impasse de ne pas intégrer cette voirie au domaine communal. Il s'agit de la seule rue à ne pas faire partie du domaine communal.

Afin que cette impasse soit traitée de la même façon que les autres, la municipalité et certains habitants de l'impasse se sont réunis pour envisager son passage dans le domaine communal.

Aucun travaux d'entretien par l'association de riverains n'ayant été réalisés sur cette voie, celle-ci est dégradée. Aussi, la commune ne validera la reprise de la voirie qu'en bon état, c'est-à-dire après la réalisation des travaux de réparation des trottoirs cassés, mise en œuvre d'un sable sur les trottoirs, et réfection de la bande de roulement de la voirie par la pose d'un bicouche.

Le Conseil Municipal, ayant une politique de qualité en matière de voirie, pourrait financer un enrobé afin de garantir la résistance dans le temps du revêtement.

Des devis ont été demandés et sont en cours d'analyse.

Le conseil Municipal donne son accord sur la poursuite de ce dossier tel que présenté.

#### **V. Achat groupé régional de gaz et d'électricité - Délibération n° 2015-11**

Par délibération en date du 02 décembre 2013, la commune avait approuvé la participation au groupement départemental de commande pour l'achat de gaz naturel mis en place par le SICECO. La commune n'ayant pas été incluse dans le marché départemental 2014, il convient de délibérer de nouveau pour intégrer le groupement régional 2015.

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la délibération du SIEEEN, Syndicat Intercommunal d'Energie, Equipement et Environnement de la Nièvre, en date du 14 juin 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes régional pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SIEEEN entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement régional de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEEEN en application de sa délibération du 14 juin 2014. Les listes des contrats concernés respectivement par l'achat de gaz naturel et d'électricité sont annexées à la présente délibération.
- **DIT** que la participation financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 8 de l'acte constitutif.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

#### **VI. Compte rendu des réunions**

🚩 Conseil d'École – 17 février 2015

- La réunion du Conseil d'École prévue le 20 mars a été avancée afin de répondre à la demande de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de l'informer avant le 20 février des demandes de modification de l'organisation actuelle du temps de scolaire.

Il a été proposé de faire classe le mercredi matin jusqu'à 12h au lieu de 11h20 et de terminer les enseignements les autres jours de la semaine à 15h50 au lieu de 16h.

Ces modifications horaires éviteraient le temps d'attente de 50 minutes avant l'arrivée du bus le mercredi matin et la suppression de la surveillance des enfants mise en place cette année dans ce créneau horaire. À défaut de personnel sur place pouvant assurer l'accompagnement des enfants au bus, les enseignants ont été sollicités pour assurer cette mission. Une réponse favorable a été donnée. Un contrat serait établi le moment venu.

- La kermesse aura lieu le samedi 20 juin à Saint-Philibert.
- les calculatrices offertes par le CCAS aux élèves passant en 6<sup>ème</sup> seront remises le vendredi 26 juin.
- La création d'un passage piéton rue des Chêneteaux à la sortie du chemin piéton rejoignant le lotissement des Chêneteaux a été demandé. L'accord de la Mairie a été donné.
- Les enseignants s'interrogent sur les terrains disponibles pour faire du sport pendant et après les travaux de construction. Il n'y aura pas de solution pendant les travaux. A l'issue, un espace enherbé devant le nouveau bâtiment sera à disposition de l'école pour la pratique du sport.
- Une invitation officielle des enfants pour participer aux cérémonies commémoratives du 08 mai et du 11 novembre sera faite par la Mairie.

#### Commission communication de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais (CCSD) – 19 février 2015

Les responsables de la communication de chaque commune ont été conviés à la réunion. Le format des publications va être modifié et va passer d'un 16 pages semestriel à un 4 pages trimestriel. L'inauguration de la réhabilitation du canal de la Cent Fonts sera organisée le 25 avril.

#### Commission périscolaire / extrascolaire CCSD

Un groupe de travail va être constitué pour l'élaboration des PEDT (projets éducatifs territoriaux). Le lissage des tarifs de cantine s'achève. Désormais les tarifs appliqués seront les mêmes dans les 4 pôles de restauration scolaire. La baisse de la qualité des repas a été soulevée. Une rencontre entre l'ADMR et le prestataire va être organisée en vue d'une amélioration. Les Nouvelles Activités Périscolaires ont été mises en place progressivement. Celles-ci sont dorénavant fonctionnelles et intéressantes pour les enfants.

## **VII. Questions et informations diverses**

#### Communication

Une demande a été formulée pour que les avis de décès affichés en Mairie soient communiqués par mail à la liste de diffusion communale afin que les habitants aient connaissance des décès de Saulonnais. Monsieur le Maire a donné un avis favorable à cette demande.

#### Comité des Fêtes

Suite à la reprise des activités du Comité des Fêtes, sa Présidente sollicite une subvention afin d'aider l'association dans l'élaboration de ses projets. Les subventions en faveur du Comité des Fêtes prévues aux budgets 2012, 2013 et 2014 n'ont pas été versées en raison de la mise en sommeil de l'association. Le Conseil Municipal est favorable au versement d'une subvention cette année. Le montant de celle-ci sera défini lors de l'élaboration du budget.

Le Comité des Fêtes organise une matinée citoyenne le samedi 18 avril ayant pour but de réaliser un nettoyage du village par les habitants en espérant sensibiliser la population à garder notre village propre. La commune qui s'associe à cette démarche fournira les sacs poubelles et se chargera de l'évacuation des déchets.

#### Élections départementales

Les conseillers municipaux établissent la composition du bureau de vote dans les créneaux horaires définis.

1<sup>er</sup> tour – 22 mars 2015

8 h – 10 h 30	10 h 30 – 13h	13h – 15 h 30	15 h 30 – 18h
Sophie LEVITTE	Frédéric LAUTERBORN	Philippe RUPIN	Alexandre GARNERET
Pascale REMONDINI	Christelle LEBLANC	Pascale REMONDINI	Éric DESQUIREZ
Yann LAINE	Lionel LEPREUX	Raymond FRANCOIS	Lucille ECOFFET

2<sup>ème</sup> tour – 29 mars 2015

8 h – 10 h 30	10 h 30 – 13h	13h – 15 h 30	15 h 30 – 18h
Mireille SABRI	Vincent BAILLY	Philippe RUPIN	Alexandre GARNERET
Éric DESQUIREZ	Christelle LEBLANC	Frédéric LAUTERBORN	Lucille ECOFFET
Sophie LEVITTE	Eve MONCOLIN	Yvonne GARNERET	Yann LAINE

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55  
 Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 30 mars 2015